

# QU'EST-CE QUE LA PÉDAGOGIE BILINGUE ?

## DE L'IMPORTANCE DE L'ARTICULATION ENTRE L'ENSEIGNEMENT DE LA LSF ET CELUI DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DES CLASSES EN LSF

### PRÉSENTATION

Cette intervention est le résultat d'une recherche qui s'achève et qui sera présentée dans le cadre d'une soutenance de thèse qui aura lieu le 10 décembre 2010.

Le point central de cette recherche est la didactique de la LSF, langue 1 dans les structures d'éducation en langue des signes. Autrement dit, je me suis interrogée sur les attitudes et les stratégies pédagogiques de l'enseignant sourd lorsqu'il enseigne la LSF à des élèves sourds. Par ailleurs, cet enseignement se situe au sein d'une classe où tous les cours sont transmis au moyen de la LSF. Enfin les structures concernées dans le cadre de cette recherche sont les classes originaires du mouvement 2LPE (Deux Langues Pour une Éducation).

Cette recherche a commencé en 2004 pour s'achever en 2010. Elle a débuté par l'observation d'une structure dépendante du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé et a donc permis de constater l'utilisation de différentes langues et de différents codes. En 2005, une seconde observation s'est déroulée à l'école de Ramonville à côté de Toulouse, qui dépendait à l'époque de l'association IRIS, où se déroule un enseignement en LSF, où l'objectif est le bilinguisme LSF-français écrit. De 2006 à 2010, dans le cadre de ma thèse, quatre structures ont été observées : les classes de Poitiers, la classe de Bayonne qui dépend de l'APES 64, l'école de Champs-sur-Marne et à

nouveau celles de Ramonville. Ce sont les quatre structures qui restent des prémisses du mouvement 2LPE, ces premières classes créées dans les années 80 pour permettre un enseignement en LSF adressé aux élèves sourds.

Divers objectifs ont guidé cette recherche :

- **le premier** était de définir ce qu'est l'éducation bilingue adressée aux enfants sourds, puisque bien souvent le mot bilingue recouvre de nombreuses définitions. L'étude a donc porté essentiellement sur l'école primaire guidée par un intérêt pour l'apprentissage des langues chez le jeune enfant.

- **le deuxième** objectif était de définir ce qu'est l'enseignement de la LSF et quel est son déroulement, grâce à l'observation des attitudes et des stratégies que l'enseignant met en place dans le cadre de cet enseignement. Ce sujet ne sera pas approfondi ici puisque l'objet du colloque est plus centré sur l'apprentissage de la lecture-écriture.

- **le troisième** et principal objectif a été de formaliser et de faire reconnaître le travail des pédagogues sourds sur le terrain depuis 30 ans et de révéler l'articulation bilingue mis en place au sein des classes observées.

Cette intervention ne constitue pas une prise de parole à la place des enseignants sourds mais plutôt une analyse en amont avec un recul sur le déroulement des enseignements dans les classes. Les enseignants sont mieux à même de parler de leurs pratiques, il s'agit donc ici d'une théorisation de ce qui a été observé et des témoignages qui ont été recueillis au sujet des enseignements.

### INTRODUCTION

**Définitions des notions de langue première (L1), langue seconde (L2), langue maternelle, langue étrangère.**

D'un point de vue de l'acquisition, *langue 1* et *langue 2* désignent l'ordre chronologique d'acquisition des langues, l'enfant va donc apprendre une première langue puis une deuxième langue. Majoritairement la langue 1 est aussi dite *langue maternelle* car elle est donnée par la mère ou le père ou plus généralement par l'entourage de l'enfant. La *langue seconde* ou la langue 2 peut aussi être directement apprise dès la naissance dans les situations où le couple est bilingue par exemple.

D'un point de vue de l'apprentissage et d'un point de vue didactique, ce sont les notions de langue source et de langue cible ou de langue étrangère qui vont être utilisées, toutefois il est aussi possible qu'elles prennent les noms de langue vivante 1, langue vivante 2, langue vivante 3. La notion de *langue source* désigne, quant à elle, celle que l'apprenant maîtrise, alors que celle de la *langue cible* renvoie à celle qu'on va lui enseigner.

### Comment désigner alors la LSF, la langue de l'enfant sourd ?

Il est nécessaire de souligner que dans 95% des cas, les parents de l'enfant sourd sont entendants, ils ignorent totalement la surdité et la Langue des Signes ce qui rend particulière la situation de la transmission langagière pour l'enfant sourd. Le manque d'informations sur la Langue des Signes, la surdité, etc. ne les encourage pas à reconnaître cet enfant en tant que sourd et les confronte trop souvent à un échec de communication dans les premières années de l'enfant. Toutefois, si les parents prennent conscience de la singularité de cet enfant et qu'ils le regardent comme un être à part entière, il leur est alors possible de constater qu'il est un être visuel et gestuel qui va développer naturellement un moyen de communication puisque c'est l'intention première, l'intention de communiquer, qui est à la base de l'humanité. De ce fait, il va développer une pensée et une construction du monde, naturellement, via la Langue des Signes. Dans un premier temps, le mode de communication qui se mettra en place consiste en un code gestuel familial mais repris par l'entourage ce code se structure et devient une langue des signes émergente. Plus tard, par l'échange avec des pairs et des enseignants sourds, cette langue des signes émergente deviendra une langue des signes institutionnelle.

Ainsi dans 95% des cas, la LSF n'est, malheureusement, ni la langue première ni la langue maternelle de l'enfant sourd, ceci implique pourtant que nous la considérons comme langue 1 vis-à-vis du développement cognitif et langagier naturel qu'elle apporte à cet enfant. On considère ainsi qu'elle doit être enseignée comme une langue première et le français comme langue seconde ou langue étrangère. Il est aussi important d'envisager aussi la LSF comme une langue de référence pour les apprentissages scolaires, pour la transmission des savoirs dans la mesure où elle est la

langue principale de l'enfant sourd, la langue qui lui permet la meilleure appréhension du monde.

## LES STRUCTURES BILINGUES : DE QUOI PARLE-T-ON ?

En 1996 deux enquêtes ont été réalisées sur les structures bilingues, l'une par le CNEFEI (Centre National d'Etude et de Formation pour l'Enfance Inadaptée, aujourd'hui INSHEA) et l'autre par l'ANPES (Association Nationale des Parents d'Enfants Sourds). Elles ont permis de montrer que sur cent établissements, 4% de ces structures étaient bilingues (LSF et français écrit uniquement), 91% d'entre elles étaient mixtes donc présentaient plusieurs modes de communication en leur sein et que 5% d'entre eux étaient des structures ora-

listes (français oral et écrit sans aides à la communication visuel). Ces chiffres sont toujours d'actualité puisque les structures d'enseignement en LSF sont aujourd'hui très rares (moins d'une dizaine répartie sur toute la France dont une filière complète de la maternelle à la terminale dans la région toulousaine). Les 4% d'établissements bilingues sont les structures originaires de 2LPE où la LSF est langue enseignée et langue d'enseignement. Autrement dit le français écrit, uniquement, est enseigné comme une langue étrangère : le lire-écrire est transmis au moyen de la LSF dans le but que les élèves sourds deviennent

bilingues. Ces structures ont différentes formes possibles et relèvent de différentes situations qui seront détaillées plus loin. Concernant les 91% d'établissements de types mixtes, il est possible de distinguer deux catégories qui s'inscrivent toutes deux dans un objectif de bilinguisme pour l'enfant :

- **la première** catégorie à parité horaire avec un enseignement du français via la Langue des Signes (plus ou moins maîtrisée) et un enseignement de langue des signes. Il est alors possible de distinguer des situations d'immersion en Langue des Signes et non un véritable enseignement de LSF (ceci sera redéfini ultérieurement). Un certain flou y réside puisqu'il s'avère difficile de déterminer pour la Langue des Signes ou le français si elles occupent la place de langue première ou de langue seconde. Ces structures peuvent donc être définies par le fait que la LSF occupe la fonction de langue outil : elle sert

pour l'apprentissage du français et non pas dans le but d'un véritable enseignement de la langue.

- **la seconde** catégorie d'établissements mixtes semble proche de la première à la différence que l'enseignement du français ne se fait pas au moyen de la Langue des Signes mais plutôt du code LPC et de l'oral, et on trouve en parallèle un enseignement de LSF. Dans ces cas, la Langue des Signes est véritablement considérée comme langue seconde et le français comme langue première.

Pour comprendre et essayer de définir ce qu'est une éducation bilingue, il peut être intéressant de comparer ces situations aux cadres bilingues des langues vocales.

Lorsqu'on s'intéresse aux structures bilingues d'enseignement en langues vocales, par exemple en langues régionales, il est possible de les distinguer en deux types :

- un enseignement « en immersion » qui a un fonctionnement proche des structures bilingues de 2LPE où l'enseignant va uniquement parler en langue régionale, transmettre le français en langue régionale et donner un enseignement de langue régionale.

- un système « à parité horaire » : le partage des langues va se faire en termes d'horaires avec 13 heures en langue étrangère (anglais, allemand, espagnol...) et 13 heures en langue nationale (donc ici en français). On y trouve donc, par exemple, un enseignement du français en français et un enseignement de l'anglais en anglais, mais aussi, un enseignement des différentes matières dans chacune des langues, à parité horaire.

D'un point de vue du cadre législatif, le Ministère de l'Éducation Nationale reconnaît par les textes de loi les deux systèmes mais concrètement, il n'y a que le système à parité horaire qui existe et prédomine dans l'Éducation Nationale alors que le système en immersion est dispensé majoritairement par des associations ou des structures privées qui défendent une culture régionale (Diwan, langue bretonne ; Seaska, langue basque ; Calendretas, langue occitane...).

Il est possible d'observer des similitudes entre les situations d'enseignement bilingue en langues vocales et celles à destination des élèves sourds. En effet, pour ces dernières, on observe...

- soit la cohabitation de deux langues orales (la Langue des Signes et la langue française) au sein d'un même établissement avec la présence de « modes de communication gestuelle » donc où la LSF est considérée comme un outil « qui soutient l'apprentissage de la langue française »,

- soit des structures où la notion de bilinguisme renvoie à l'enseignement de la LSF comme langue première et du français écrit comme langue seconde (comme pour les structures de 2LPE).

De ce fait dans un objectif de clarification du dispositif d'enseignement au sein des classes et avec le soutien des enseignants sourds, afin d'éviter une certaine confusion, il est préférable de parler de classes en LSF plutôt que de classe ou d'établissement bilingue pour les structures où tous les enseignements sont transmis par la LSF.

## LES CLASSES EN LANGUE DES SIGNES

Concernant les classes en Langue des Signes à proprement dit, le travail qui a été mené se base plus particulièrement sur des classes en élémentaire, plus précisément de cycles 2 et 3. Selon les structures qui ont été observées, il a été possible de dégager plusieurs formes de situation.

- **La première** avec uniquement des enseignants sourds qui vont se répartir les différents enseignements disciplinaires y compris un enseignant sourd spécialisé dans l'enseignement de la Langue des Signes. Elle a été observée dans la classe de Bayonne où une seule enseignante sourde gère les différents enseignements pour une classe multi niveaux (donc pour les cycles 2 et 3). Mais aussi à Ramonville (Toulouse) où plusieurs enseignants sourds se partagent les différentes disciplines avec des classes par niveau (CP, CE1, CE2, CM1, CM2).

- **La seconde** forme répertoriée, correspond à celle de Champs-sur-Marne avec l'intervention d'un binôme d'enseignants, l'un entendant et l'autre sourd, où tous deux s'expriment en Langue des Signes face à un groupe d'élèves multi-niveaux. Le binôme se répartit les différents enseignements mais il n'existe pas d'enseignement proprement dit de Langue des Signes (sauf au niveau du collège et du lycée) il se fait de manière implicite lors de l'enseignement du français.

● **La troisième** forme observée est celle du type de la structure de Poitiers, qui s'est adaptée à son terrain. Les classes de 2LPE au départ étaient des classes d'enfants sourds composées de deux enseignants, l'un enseignant le français et l'autre enseignant la Langue des Signes. Poitiers a mis en place une situation de co-enseignement. Dans les deux premiers cas, on avait des classes composées uniquement d'enfants sourds, alors qu'à Poitiers, ce sont des classes par niveaux avec des élèves sourds « intégrés » ou « en immersion » dans des classes d'entendants du même niveau. Un enseignant entendant ordinaire s'adresse au groupe d'entendants et un enseignant sourd enseigne parallèlement en Langue des Signes au groupe d'élèves sourds ou un interprète scolaire vient le « remplacer » lorsque la situation implique une majorité d'interactions entre les élèves ce qui permet une plus large participation et des échanges. L'enseignant sourd va aussi se charger de l'enseignement de Langue des Signes.

En résumé les trois situations qui ont été observé ont révélé la présence soit d'enseignants sourds, soit d'un binôme, soit d'un co-enseignement.

## L'ARTICULATION BILINGUE LSF-FRANÇAIS ÉCRIT

**En amont, les cours de LSF..** Au sein des structures de Bayonne et de Toulouse, **les cours de Langues des Signes** ont pu être analysés. Il a alors été possible de dégager trois axes d'enseignement :

● **le premier** à visée grammaticale, où l'enseignant travaille l'iconicité et les différents paramètres de la Langue des Signes. Par exemple, lors d'un exercice de description de différentes formes de boîtes, les élèves peuvent prendre conscience de l'importance de la mimique faciale dans la description de volumes, de comment se font les nuances entre différents paramètres de la langue comme les joues gonflées, les joues rétractées, les yeux grands ouverts et la précision de la configuration. Dans ce même axe, le travail sur les spécificités de la langue peut aussi consister au travail d'expression et de compréhension de la temporalité.

● **le deuxième** axe correspond à la visée expressive, c'est-à-dire à l'approfondissement de la cohésion, de la cohérence et de leur liaison. Cette activité est spécifique à la Langue des

Signes et ce cours est particulièrement intéressant dans la mesure où il permet à l'enfant de construire les concepts et les notions nécessaires à l'apprentissage de l'écrit. Durant ces cours, par exemple, les différents éléments qui interviennent dans la structure de la narration vont être abordés et approfondis avec par exemple les personnages, le lieu, le temps, les événements, l'action. De la même manière, dans des activités de dialogues ce sont les transferts personnels (prise de rôle d'actants dans un récit) qui seront travaillés. Par exemple, l'enseignante propose aux élèves de CE1 et CE2 de raconter leurs vacances de ski, d'évoquer un souvenir précis. Dans ce même axe, la poésie va permettre de travailler sur la langue, les jeux de langue et l'imaginaire, d'approfondir la visée expressive et de balayer plus largement les divers genres discursifs.

● **Le troisième** axe est l'axe « bilingue », il est possible de le rapprocher de ce qui a été abordé par Anne Valin précédemment, il va permettre l'accès au sens du texte de l'album de littérature de jeunesse qui va être travaillé dans le cours de français. En premier lieu, il va être traduit en Langue des Signes par les enseignants, et ceci, selon leurs moyens et leurs possibilités, soit directement avec l'album soit par enregistrement vidéo.

**En aval, les cours de français...** Concernant **l'enseignement du français**, nous avons pu constater que dans un premier temps, l'enseignant part du sens global du texte (album jeunesse travaillé ensuite dans le cours de français) au niveau du cours de LSF, la compréhension va y être approfondie. Puis selon les moyens à disposition, les élèves vont pouvoir créer une trace vidéo ou travailler sur la mémorisation en Langue des Signes, pour atteindre le texte au niveau de ses phrases et de son lexique. En terme de progression, il s'agit au départ d'une « lecture intuitive » (désignée ainsi par les enseignants) où les enfants vont repérer les informations essentielles : les personnages, les lieux, les temps et les actions, donc repérer ce qui a été travaillé en amont dans les cours de Langue des Signes, pour ensuite aller vers ce qu'on appellerait de la « traduction », vers une compréhension plus précise du texte. Ce travail se fait dans une démarche hypothético-déductive, c'est à partir du sens global que l'élève va entrer dans le texte et émettre des hypothèses sur le lexique qu'il ne connaît pas et, en fonction de ce qu'il aura vu en amont dans le cours de Langue des Signes, déduire le sens de ces nouveaux mots

évidemment à l'aide de l'enseignante. Au fur et à mesure, les enseignants le constatent eux-mêmes, le mélange des deux langues peut parfois donner lieu à du français signé, mais à l'aide d'une méthode contrastive et tout au long du cours de français, l'élève va pouvoir séparer les deux langues et constater que chacune possède ses règles spécifiques. Il va pouvoir développer sa pensée toujours au niveau du sens au travers de la Langue des Signes pour entrer vraiment dans la production, où l'enseignant va adopter une pédagogie différenciée : selon la maîtrise de l'élève, il va soit l'aider plutôt dans la construction du texte avec l'utilisation de la méthode de dictée à l'expert (l'élève va signer le contenu du texte à l'enseignant qui va écrire quelques phrases pour lui) soit pour les plus avancés leur proposer de nouvelles pistes de réflexion pour développer l'élaboration du texte de l'élève.

Il s'agit donc d'une progression par étapes avec une entrée dans l'univers de la lecture, tout au long de l'école primaire avec une sensibilisation au livre, l'approche de la notion d'histoire et la transmission du plaisir de la lecture. Il a été abordé précédemment la question de la démotivation des élèves, il est nécessaire très tôt de donner le plaisir de lire, de découvrir une histoire et d'être vraiment pleinement dans la littérature. Ensuite pourra s'effectuer l'approche de la lecture-écriture avec une entrée par le sens et tout ce qui est repérage d'informations où, là aussi, l'élève va stocker du lexique pour de plus en plus maîtriser cette lecture. Evidemment tout au long de cette approche s'effectue un renforcement des bases pour vaincre les difficultés de l'apprenant en production d'écrit et en lecture, grâce à la sensibilisation et à la familiarisation avec la polysémie, les particularités et les irrégularités de la langue française. Ainsi, par exemple des travaux sur les conjugaisons du verbe aller : *je vais, tu vas...* et non *je alle* ou du verbe pouvoir : *je peux* et non pas *je pous*. Evidemment en fin de cycle 3, l'approfondissement et le recul sur la langue 2 vont permettre une autonomie face au texte et une vraie entrée dans la littérature.

***C'est à partir du sens global que l'élève va entrer dans le texte et émettre des hypothèses sur le lexique qu'il ne connaît pas et, en fonction de ce qu'il aura vu en amont dans le cours de Langue des Signes, déduire le sens de ces nouveaux mots.***

***Il est donc possible de définir la notion de pédagogie bilingue au sein de ces classes en soulignant l'importance de la Langue des Signes dans la compréhension de l'écrit.***

## LES ENJEUX DE L'ARTICULATION ENTRE ENSEIGNEMENT DE LA LSF ET ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS ÉCRIT

On observe en premier lieu, un enseignement de Langue des Signes avec un support en Langue des Signes (en vidéo ou en direct) qui va traduire le texte. Ensuite vont se présenter les différents axes de l'enseignement de Langue des Signes : l'axe de la grammaire, de la compréhension et de l'expression sur le texte étudié. Si c'est un texte, un dialogue, on va travailler le dialogue en Langue des Signes puis étudier ensuite dans le cours de français comment se caractérise le dialogue par l'écrit donc à quoi correspondent les tirets, les guillemets, etc... Dans un temps intermédiaire l'enfant va pouvoir enregistrer une production filmée sur le texte en cours, produire par exemple un résumé en Langue des Signes. Cette trace va lui servir de support dans sa production écrite puisqu'il aura ainsi à sa disposition le sens de l'histoire pour pouvoir entrer dans l'écrit et pour l'aider dans la mémorisation. Il apparaît donc clairement

qu'un même concept, par exemple le dialogue, va être travaillé dans les deux langues : en amont en LSF puis en français, ce n'est qu'au cycle 3 que le même concept va être travaillé directement dans les deux langues et non plus de manière séquentielle, la trace vidéo n'existe plus, l'élève passe directement d'une langue à l'autre.

Il est donc possible de définir la notion de **pédagogie bilingue** au sein de ces classes en soulignant l'importance de la Langue des Signes dans la compréhension de l'écrit puisqu'elle se fait méta-langue pour expliquer, commenter et reformuler ce que les élèves voient à l'écrit, et elle permet aussi à l'enseignant de vérifier la compréhension des élèves. Dans l'activité de production écrite, la LSF aide à l'organisation textuelle puisque l'élève va formaliser ce qu'il veut dire d'abord en LSF pour passer à la production écrite. Dans le cadre de l'articulation bilingue, la Langue des Signes est bien la langue première, dans laquelle l'élève a un savoir épilinguistique pour acquérir un savoir métalinguistique, c'est-à-dire prendre du recul sur cette langue

et prendre conscience des structures propres de sa langue. Ce recul acquis au fur et à mesure, puisqu'on est en situation d'apprentissage, va lui permettre d'aller vers le français, langue seconde, au moyen de la Langue des Signes pour obtenir aussi un recul sur cette langue écrite.

D'un point de vue des méthodes, il n'y a pas une méthode qui est valorisée plus qu'une autre, on se trouve surtout dans une pédagogie interactive.

En Langue des Signes, le signe de pédagogie qui se fait normalement avec la configuration « P » vers l'avant : *Le signe [PÉDAGOGIE] au sens de « pédagogie traditionnelle »* pourrait être remplacé par les deux mains en configuration de becs, l'une orientée vers l'apprenant et l'autre vers l'enseignant : *Le signe [PÉDAGOGIE] au sens de « pédagogie interactive »...* (voir images ci-contre)

Ce nouveau signe signifie que l'enseignant enseigne mais tout en apprenant lui aussi de ses élèves, au moyen d'un échange, d'une interaction permanente qui a pour conséquence la construction du sens au sein du groupe classe. Le sens est le principal moteur de la conception en Langue des Signes et dans cette articulation bilingue.



## CONCLUSION

En conclusion, pour donner quelques pistes concernant les conditions à mettre en place pour une véritable pédagogie bilingue en Langue des Signes, il est possible de prendre appui sur les textes de loi.

- Le Bulletin Officiel de 2008 relatif au programme d'enseignement de la Langue des Signes indique que l'enseignement de la LSF s'inscrit dans le cadre horaire de l'enseignement du français.
- Le B.O du 24 juin 2010 qui change les pôles LSF en PASS (Pôle d'accompagnement à la scolarisation des élèves sourds), indique quant à lui que selon le choix des parents et des élèves sur leur mode de communication, il faut offrir un renforcement de l'apprentissage du français écrit et/ou oral à hauteur d'une heure par semaine minimum. Libre à l'enseignant alors de s'adapter aux difficultés de ses élèves. Le texte précise aussi, que doit être dispensé un minimum de 2 heures hebdomadaires de LSF.

Ainsi au niveau des textes, les programmes officiels mentionnent 10 heures d'enseignement du français, donc pour les classes en Langue des Signes, ce volume horaire doit être partagé entre Langue des Signes et français, auquel s'ajoute une heure en plus de français et s'incluent deux heures minimum de LSF. L'enseignant a donc la liberté de partager le volume horaire en fonction de sa classe : pour un total de 11 heures, il peut effectuer soit 6 heures de français et 5 heures de LSF, soit l'inverse, soit 8 heures de français et trois heures de LSF, soit encore 9 heures de français et 2 heures de LSF puisqu'il s'agit du minimum requis. Actuellement, au sein des structures observées, le volume horaire se répartit plutôt en 8 heures de français et 3-4 heures de LSF par semaine.

Afin de clarifier l'enseignement et la place des langues, il paraît aussi nécessaire que ce soient deux enseignants distincts qui enseignent chaque langue : un enseignant sourd ou entendant pour enseigner le français et un enseignant sourd pour enseigner la Langue des Signes, puisque le pédagogue sourd est le plus à même de comprendre les élèves qu'il a face à lui et de gérer l'hétérogénéité (puisque'on sait que les

élèves n'ont pas le même bagage en Langue des Signes) mais aussi de comprendre la complexité et la finesse de la Langue des Signes que les élèves sont en train de développer. Malheureusement, à l'heure actuelle, force est de constater qu'il y a un manque de moyens, de supports et de préparations pour les cours de LSF. Le fait d'avoir deux enseignants qui gèrent ces cours permettrait aussi à l'enseignant de se consacrer à l'enseignement de la Langue des Signes et de mettre en place un véritable enseignement avec des supports adéquats, une meilleure gestion et un meilleur suivi face à l'hétérogénéité des élèves.

De plus, le CAPES de LSF servirait pour l'enseignement du premier degré alors qu'un CAPES est normalement consacré à l'enseignement du second degré. Cette exception dans le cadre de l'enseignement de la Langue des Signes vient souligner qu'il y a un réel besoin d'enseignants diplômés au sein des classes de l'Education Nationale et si le ministère veut créer les structures PASS et des filières bilingues, il est alors nécessaire d'avoir des enseignants diplômés. Actuellement ce n'est pas le cas, la majorité des enseignants sourds sur le terrain ne sont pas diplômés et sont parfois sans formation. Le fait d'avoir ce double enseignement permettrait alors de valoriser, de reconnaître et de formaliser le travail des professionnels qui sont sur le terrain depuis 30 ans, qui ont construit et pensé ces enseignements de façon expérimentale.

**Élise LEROY**